



La participation au Challenge "Corrèze Destinations Trails" implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

Dans le cadre de son opération de promotion des trails se tenant sur son territoire "Corrèze Destination Trails", le Conseil Départemental de la Corrèze, en partenariat avec Corrèze Tourisme, organise un Challenge pour l'année 2023.

Article 1 - Principes du Challenge :

- ▶ Ce Challenge est ouvert à tous les coureurs, hommes et femmes, licenciés FFA ou non. La réglementation de la Fédération Française d'Athlétisme sera appliquée, notamment en ce qui concerne les catégories d'âges minimum selon les distances proposées. Il repose également sur les règlements propres aux trails concernés.
- ▶ La participation au Challenge est gratuite. Pour concourir, il faut **participer à au moins 3 des 4 trails énoncés ci-dessous** et ce, sur les distances les plus proches de 25 km ou 40 km.
 - le **Millevaches Monédières Trail**, le samedi 22 avril 2023, à Bugeat - 25 km ou 50 km ;
 - le ~~Myrtilles Trail, le samedi 20 mai 2023, à St Augustin - 24 km ou 54 km;~~ **ANNULÉ**
 - le **Trail Aquaterra**, le samedi 15 juillet 2023, à Bortles-Orgues - 25 km ou 47 km ;
 - le **X Trail Corrèze Dordogne**, le samedi 23 septembre 2023, à Argentat - 26 km ou 55 km.

Article 2 - Le classement :

▶ Calcul des points :

Chaque épreuve offre, pour les hommes et pour les femmes, un nombre de points selon le principe suivant :

- 1 ^{er} : 200 points,	- 2 ^{ème} : 175 points,
- 3 ^{ème} : 150 points,	- 4 ^{ème} : 135 points,
- 5 ^{ème} : 120 points,	- 6 ^{ème} : 115 points,
- 7 ^{ème} : 110 points,	- 8 ^{ème} : 105 points,
- 9 ^{ème} : 100 points,	- 10 ^{ème} : 98 points,
- 11 ^{ème} : 96 points etc... de façon dégressive (-2 point par place) jusqu'à la 50 ^{ème} place (au-delà de laquelle les coureurs ne rentreront pas dans le classement du Challenge).	

► Seront récompensés les 3 meilleurs coureurs hommes et femmes au classement scratch, c'est-à-dire ceux qui auront cumulé le maximum de points **ET** qui auront participé à chacun des 3 trails énoncés dans l'Article 1 et ce, à l'issue du dernier trail, à savoir le X Trail Corrèze Dordogne, le 23 septembre 2023.

Un classement provisoire sera tenu à jour par le Conseil Départemental de la Corrèze après chacun des trails sur la page Facebook "Corrèze Destination Trails". Le classement du Challenge s'appuiera sur les classements fournis par les organisateurs de course.

En cas d'ex-æquo, le vainqueur sera celui qui aura parcouru le plus de kilomètres dans le cadre du Challenge (et en cas de nouvelle égalité, un tirage au sort serait alors effectué).

En cas de litige, seul le Président du Conseil Départemental de la Corrèze, organisateur du présent Challenge, sera habilité à prendre une décision qui sera alors sans appel.

Article 3 - Les récompenses :

- 1^{ère} place "Femmes", à l'issue du Challenge :
 - un séjour original et atypique en Corrèze,
 - l'inscription gratuite (nominative) sur les courses concernées par le Challenge en 2024.
- 1^{ère} place "Hommes", à l'issue du Challenge :
 - un séjour original et atypique en Corrèze,
 - l'inscription gratuite (nominative) sur les courses concernées par le Challenge en 2024.
- 2^{ème} place Hommes et 2^{ème} place Femmes, à l'issue du Challenge :
 - un cadeau d'une valeur de 100 €,
 - l'inscription gratuite (nominative) sur les courses concernées par le Challenge en 2024.
- 3^{ème} place Hommes et 3^{ème} place Femmes, à l'issue du Challenge :
 - un cadeau d'une valeur de 70 €,
 - l'inscription gratuite (nominative) sur les courses concernées par le Challenge en 2024.

Article 4 - Publication des résultats et remise des prix :

► Les résultats définitifs seront publiés (à l'issue du dernier trail, le X Trail Corrèze Dordogne) sur la page Facebook "Corrèze Destination Trails".

Les vainqueurs des prix seront prévenus individuellement par courrier électronique. Les lots seront remis lors d'une cérémonie officielle à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle lors de laquelle la représentation des lauréats est obligatoire pour recevoir les lots.

► Le Conseil Départemental de la Corrèze se réserve le droit d'annuler toute récompense attribuée à un lauréat, si celui-ci n'a pas respecté les dispositions du présent règlement ou s'il devait être convaincu de dopage.

Article 5 - Droit à l'image :

Tout participant au Challenge "Corrèze Destination Trails" accepte de rétrocéder son image au travers de photos, films ou autres supports de communication. Ainsi, sa participation vaut autorisation expresse et implicite concernant la publication des images sur lesquelles il pourrait apparaître.